

Déposé le 19 avril 2012

No. : CS56-069

Secrétaire Anik Laplante

Déficiência intellectuelle
Séquestration avec des lacets

Agence QMI
Kathleen Frenette
21/03/2012 19h59

AGENCE QMI



La procureur de la couronne, Sarah-Julie
Chicoine.

© Mathieu Bélanger / Agence QMI

QUÉBEC – Joane Girard, responsable d'une résidence chapeautée par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), a plaidé coupable mardi à une accusation de séquestration envers les personnes dont elle avait la garde.

«Selon le rapport des policiers, on retrouvait chez la dame de lourds cas d'autisme et des personnes avec des problèmes de santé mentale», a rapporté la procureure aux poursuites criminelles et pénales, Sarah-Julie Chicoine.

Le soir du 29 mars 2011, les responsables du CRDI ont tenté pour la première fois de joindre la dame au téléphone.

Comme ils n'ont reçu aucune réponse, un représentant du CRDI s'est présenté vers 21h15.

«La personne a cogné et comme elle n'avait toujours pas de réponse, les policiers ont été appelés à se rendre sur les lieux», a relaté la procureure.

Vers 22h30, les policiers ont décidé de défoncer la porte et c'est à ce moment-là que l'horreur de la situation s'est présentée à eux.

À l'intérieur, ils ont constaté que toutes les portes des chambres des résidents avaient été attachées entre elles à l'aide de lacets, créant un enchevêtrement complexe, empêchant du même coup tout résident de sortir de sa chambre.

Dormant à poings fermés, Girard a été réveillée, puis interrogée par les policiers.

«En gros, elle a dit qu'elle devait procéder de la sorte parce que certains usagers étaient dérangeants pour les autres et qu'elle n'avait pas de gardien de nuit, malgré le fait qu'elle recevait de l'argent pour en avoir un», a aussi précisé Me Chicoine.